LES RÉSISTANTS
DERRIÈRE LES BARREAUX

LES PRISONS NORMANDES : HAUTS-LIEUX DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE (1940-1944)

UNE EXPOSITION DU COMITÉ RÉGIONAL RÉSISTANCE ET MÉMOIRE, COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RÉSISTANCE ET DE LA COMPAGNIE SCAMARONI

Avec le concours des ONAC et des Archives départementales 14-50-61.

Textes rédigés par Gérard Fournier, historien, professeur agrégé, docteur en Histoire (sauf mentions contraires)

Exposition réalisée avec le soutien de nos partenaires

Conception graphique : **aprim-caen.fr**

I - GÉOGRAPHIE DES GRANDES PRISONS NORMANDES

LES PRISONS DE CAEN

2 - CENTRALE DE BEAULIEU ET MAISON D'ARRÊT DE LA MALADRERIE

Ces deux prisons coexistent à Caen sous l'Occupation. Avant la guerre, la première était réservée aux prévenus en instance de jugement, et aux condamnés à de courtes peines, tandis que la seconde accueillait les condamnés soumis à de longues peines.

À leur arrivée, en 1940, les Allemands réquisitionnent près des deux tiers de la Maison d'arrêt pour y interner les « politiques », c'est-à-dire des hommes et des femmes arrêtés pour faits de résistance. La Centrale de Beaulieu compte surtout des détenus de droit commun, mais les « sections spéciales », créées par le régime de Vichy, y font incarcérer en 1941 des militants communistes que les Allemands fusillent comme otages en représailles aux attentats commis par la Résistance.

Vue extérieure de la maison d'arrêt.
(D.R.)

Vue sur la maison centrale de la Maladrerie, confisquée en 1940 à la place de l'ancienne infirmerie.
(D.R.)

PAUL COLLETTE
MONDEVILLE (14)

« Mes colis sont intégralement partagés entre tous les infirmiers. Cette chose est d'un poids certain pour faire accorder des faveurs diverses ou des soins particuliers aux « condamnés par les Allemands » et aux « politiques »... Il existe en effet une véritable antipathie entre les détenus de droit commun et les internés politiques. Or, parmi les infirmiers, nous ne sommes qu'à deux politiques. L'abbé David, condamné par les Boches à cinq ans de travaux forcés pour propagande anti-allemande, et moi. Les droits communs ne peuvent admettre que très difficilement que l'arrestation des politiques n'a été causée que par la situation exceptionnelle due à l'occupation. De là naissent des heurts que je ne parviens pas toujours à aplanir.
C'est à ce moment qu'intervient l'abbé David, dont j'apprécie beaucoup l'énergique et convaincante attitude !

À environ un kilomètre de Beaulieu, il y a la maison d'arrêt dont une bonne moitié est requise par les Boches.

Partois, ils amènent des hommes malades dont l'état est trop grave pour être soignés en cellule. Ils nous sont alors envoyés par les Fritz. La salle d'infirmerie où ils devraient normalement séjourner est le lieu où passent le plus de mauvais sujets parmi les droits communs. Par expérience, je sais que leur compagnie est déprimante au plus haut point. Comment faire admettre ces patriotes dans une salle où l'ambiance sera plus détendue ? Assurément le bon docteur James couvrirait de son autorité tout changement. Mais il est préférable d'empêcher les objections de l'infirmier qui s'estimera « lésé » (Pourquoi, grand Dieu ! Et voilà ou apparaît le pouvoir merveilleux du tabac ! Un paquet de cigarettes partagé entre les infirmiers et le changement idéal est effectué, accepté de bonne grâce par mes co-détenus ! »

Extrait de l'ouvrage de Paul Collette, *J'ai été sur Laval*, Ozanne et Cie, Caen, 1946, p. 71-72.

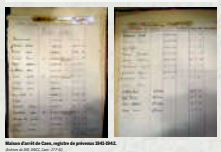

Maison d'arrêt de Caen, registre de présence 1940-1942.
(Archives de l'ARC 2002, Caen. 27 F 62)

SHD : Service historique de la Défense
DAVCC : Division des archives des victimes des conflits contemporains
DCRI : Organisation civile et militaire
KLB : Konzentrationslager Buchenwald, Camp de concentration de Buchenwald

MAURICE LEMIÈRE
CONDÉ-SUR-NOIREAU (14)

« Le soir même j'étais écroué à la prison centrale de « La Maladrerie » et enfermé seul dans une cellule qui me parut bien triste, non sans avoir déposé, car c'était l'usage dans la Maison, la totalité de mon habillement. Pendant les quatre mois et demi que devait durer ma détention à la prison de Caen, pas une seule fois je n'ai manqué de placer à la porte de mon cachot, comme tous mes camarades de captivité, des vêtements qui auraient pu nous servir en cas d'évasion nocturne. Les premiers jours, je restais constamment seul, sans aucune occupation possible, si ce n'est celle de penser à ceux que j'avais laissés et qui souffraient, comme moi, de la séparation. Impossible de leur écrire ni de recevoir de leurs nouvelles puisque j'étais au secret. Pendant près de 5 mois de temps j'ai vu trois fois ma femme au parloir pendant dix minutes. [...]

Le troisième jour de mon emprisonnement mon « ami » Albert [1] vint en personne me chercher et je fus extrait de ma cellule pour mon interrogatoire. J'avais espéré me promener un peu dans Caen, les menottes aux mains mais j'en fus pour mes frais d'imagination, car tel un personnage de marque c'est en voiture, toujours la fameuse traction avant à roues jaunes, que je descendis vers la rue des Jacobins, au siège de la Gestapo à la maison du Docteur Pecker, pauvre Pecker dont le seul crime fut d'être juif et qui pour cette raison fut gazé à Auschwitz !

Bien que grande vedette de la Gestapo du Calvados « Monsieur Albert » n'était pas un homme bien renseigné et je m'en aperçus vite pendant mon interrogatoire qui dura cinq heures sous la menace continuelle du pistolet automatique.

Pas un mot en effet du transport d'armes que j'avais fait avec mon pauvre camarade Loiseleit [2] dont je salue la mémoire au passage et qui est mort victime de son amour pour son pays. Pas un mot d'une certaine affaire de pigeons voyageurs de la région de Cléry à laquelle j'avais été mêlé quinze jours plus tôt. Pas un mot de mon refus d'obéissance à la réquisition qui m'avait été adressée le mois précédent par le sous-préfet de Vire, fonctionnaire à la solde des marchands d'esclaves de Vichy.Pas un mot de mes faux certificats et de mes sabotages de départs pour le travail obligatoire en Allemagne ; simplement, en fin de compte, on ne me reprochait guère qu'un délit d'opinion et ce n'est que pour « activité gaulliste préjudiciable aux intérêts de l'Allemagne » que je fus tacitement condamné (par de jugement il n'en fut jamais question) à l'emprisonnement d'abord et à la déportation ensuite, déportation qui devait me conduire jusqu'aux bagnes de Buchenwald et de Dora.

Que vous dirais-je de ces quatre mois et demi passés à la prison de Caen si ce n'est qu'ils me parurent vraiment très longs et remplis d'une monotonie désespérante. Après le séjour en cellule d'isolement, je fus donc admis, par faveur sans doute, à bénéficier de la compagnie des condamnés de droit commun, et je crois avoir autant souffert de cette promiscuité que de la solitude qui pourtant m'avait bien pesé. »

(1) Le SS Herbert von Berthold de la Spo-SD de Caen.
(2) Marie Loiseleit, Résistant à Condé-sur-Noireau, responsable local de l'OCM, mort à Dunes, transmarais de Mauthausen (Autriche), le 25 janvier 1945.

Extrait du livre du Docteur Maurice Lemière, *Retour de Buchenwald*, Editions Charles Corlet, Condé-sur-Noireau, 1980, p. 20-26.

Maison d'arrêt de Caen. À gauche, la grande galerie entièrement réquisitionnée par les Allemands pour y écrouer les détenus politiques (résistants, otages). Sans date.
(D.R.)

MAURICE LEMIÈRE
(1905-1983) - Résistant OCM, déporté à Buchenwald (KLB-26727).

« Pendant près de 5 mois de temps, j'ai vu trois fois ma femme au parloir pendant dix minutes. »

LES RÉSISTANTS
DERRIÈRE LES BARREAUX

I - GÉOGRAPHIE DES GRANDES PRISONS NORMANDES

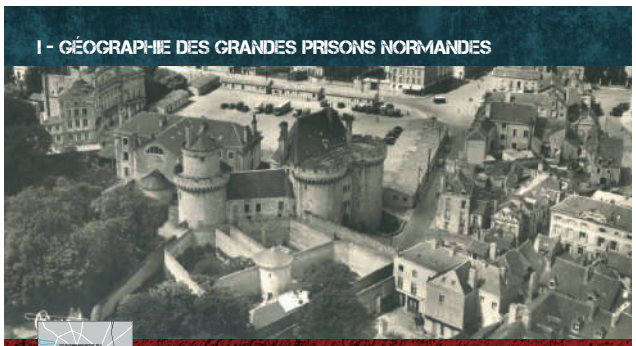

LES PRISONS D'ALENÇON

3 - CHÂTEAU DES DUCS ET CASERNE BONET

À Alençon, dès 1940, deux sites réquisitionnés par l'armée allemande et la Gestapo ont servi simultanément, pour les résistants de l'Orne, d'antichambres de la déportation vers les camps de concentration nazis ou les lieux d'exécution : la prison des Ducs, près du Palais de justice, et la caserne Bonet, entre les rues Saint-Blaise et Cazault.

Vue de la rue des promenades - Aquarelle.
(D.R.)

Vue extérieure de la prison des ducs d'Alençon.
(Collection P.L.)

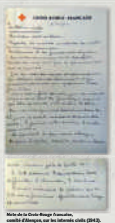

Note de la Croix-Rouge Française, comité d'Alençon, sur les internés civils (1942).
(Archives de l'Orne - 2001 C 8)

JOSEPH ONFRAY
ALENÇON (61)

« On connaît les tours énormes et les fenêtres grillées du vieux château. De là, personne n'a jamais réussi à s'évader. Nous voilà tous empilés dans une salle au deuxième étage : le garde-chiourme en chef, qui sera surnommé « Tatm de bidet », choisit au hasard les prisonniers pour les expédier dans les diverses parties de la prison. Ainsi ce pauvre Grisard est repéré, il dégringole en cellule avec Lefèvre et, comme à un bandit de droit commun, on lui retire lacets, ceinture, mouchoir, etc. Tous les amis sont dispersés de droite et de gauche par l'adjoint de Tatm qui porte, passé dans sa boîte, un nerf de bœuf. Il ne sait que dire « Sacrament ! Sacrament ! » d'où le surnom par lequel nous le désignons.

LE PERSONNEL DE LA PRISON EST COMPLÉTÉ PAR DEUX ALLEMANDS

Le « Chinois » ou le « Fantôme », un pauvre petit, jaune, yeux bridés, dont on entend à peine le souffle quand il crie le matin pour le réveil : « Aufstehen ». L'autre sera appelé : « Wiesbaden », ville où il est tapissier, je crois. Il est vénal et rendra des services.

Enfin, comme le personnel manque, des soldats de l'aviation qui « finent de la prison » seront de gardiens. Je resterai toujours dans la chambre 16, où il faudra monter des lits : pendant la première semaine, pas de paillasse : la planche. On s'y habitue très vite.

NOUVEAU LOCAL, NOUVEAU TRAVAIL DE LAUSUNS À RÉTABLIR

Ce ne sera pas très long, on saura vite en ville qu'on nous a amenés aux Ducs ; et, si nos femmes n'ont pas assisté à notre arrivée, je ne suis pas en chambre depuis un quart d'heure que j'aperçois sur la place Foch, au pied de la prison, ma femme et Mme Grisard. Vite, j'essaye d'ouvrir la fenêtre, mais elle y entre-bâille à peine entre deux grilles assez rapprochées ; j'arrive à passer la main et à agiter mon gant. Vu ! On sait où je suis. Dire que ma maison est à moins de cent mètres de là ! mais, grâce à cette proximité, j'aurai, dès les premiers jours, le bonheur de voir mes enfants passer sur la place et ma femme tous les jours également.

Mais il y a mieux, nos fenêtres donnent sur l'arrière du Palais de Justice qui se trouve à quarante mètres de nous. Comment le fûm-fût-il découvert ? Je n'en sais rien. Mais Marthe Aubin vient à la fenêtre du Palais de Justice et arrive à correspondre avec Robert qui est à l'étage au-dessous. Les nouvelles politiques et autres nous arrivent ainsi. »

Joseph Onfray, *L'âme réelate, Journal d'un déporté*, Imprimerie alençonnaise, Alençon, 1948, p. 60-61.

Registre d'écrou de la prison d'Alençon.
(Archives de l'Orne - 2001 W)

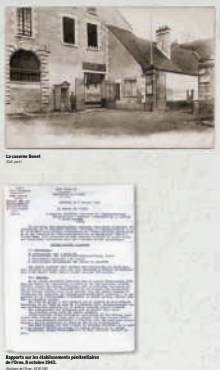

Rapports sur les établissements pénitentiaires de l'Orne, 8 octobre 1943.
(Archives de l'Orne - 2001 W 1-50)

JOSEPH ONFRAY
(1901-1914) - Résistant OCM, déporté à Buchenwald (KLB-32398).

« De là, personne n'a jamais réussi à s'évader.»

LES RÉSISTANTS
DERRIÈRE LES BARREAUX

I - GÉOGRAPHIE DES GRANDES PRISONS NORMANDES

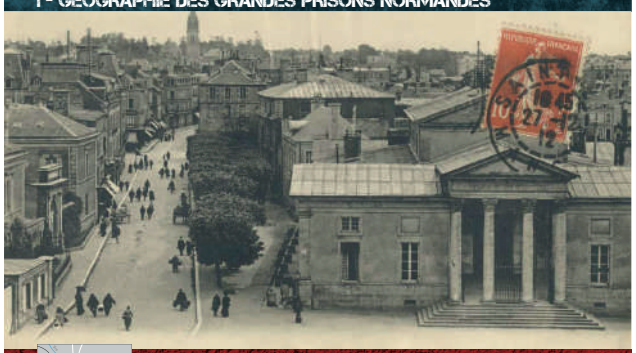

LES PRISONS DE LA MANCHE

4 - MAISON D'ARRÊT DE SAINT-LÔ ET PRISON MARITIME DE CHERBOURG

Cherbourg possède sous l'Occupation allemande deux prisons : la Maison d'arrêt gardée par des surveillants français, et la Prison maritime, quartier exclusivement allemand. Les détenus de la Maison d'arrêt, au total 1500 sur l'ensemble de la période de l'Occupation, y sont incarcérés pour des motifs de droit commun. Les détenus politiques arrêtés pour faits de résistance sont maintenus au secret à la Prison maritime, sévèrement gardée par des sentinelles et des surveillants allemands, en attendant leur transfert vers les prisons de Saint-Lô, Caen et Paris.

JEANNE FRIGOUT
CHERBOURG (50)

« Monsieur Paul, de son vrai nom Raoul Kiffer, ancien sous-officier d'aviation, était chargé de constituer une antenne du réseau « Famille » dans le département de la Manche. Il avait déjà contacté Madame Marie-Thérèse Buffet, domiciliée 25, rue du Val de Saire, à Cherbourg, et cette adresse servait de ce qu'il est convenu d'appeler une « boîte aux lettres ». Mme Buffet avait engagé quelques agents dans la région. Au début de cette nouvelle activité, je rencontrais Kiffer trois fois par mois à Saint-Lô, mais très vite, il me demanda de faire la liaison à Cherbourg et à Caen. [...] C'est à Cherbourg que les services de l'Abwehr commencèrent à s'intéresser à cette affaire, dans les premiers jours de novembre 1941. [...]
À Cherbourg, Paul avait recruté par l'intermédiaire de Mme Buffet, Emile Le Meur, travailleur occasionnel qui venait de trouver un emploi dans un dépôt d'aviation. Malheureusement Le Meur était d'une intempérance notoire. Il tout avec un caporal allemand qui servait dans ce même dépôt et fit des allusions à son rôle clandestin, probablement par vantardise. Le caporal en informa ses chefs et le groupe de Borchers, compétent pour cette région entra en action. [...]

Ils amènent Le Meur, le 3 novembre 1941, et celui-ci, acceptant très facilement de parler, les conduisit à Mme Buffet. Il, donna les indications nécessaires à l'arrestation de Kiffer en gare de Cherbourg, et à celle d'un marin pêcheur de Barfleur et de ses deux filles âgées de 16 et 20 ans.

Extrait du rapport sur la mission effectuée par Mlle Leclerc, du 19 au 22 avril 1945, page 4/15.
(Janv. 2001 - Service historique de la défense, département de l'armée de terre, Archives des Victimes des Conflits Contemporains)

Entrée principale de l'arsenal de Cherbourg sous l'Occupation. Sans date.
(D.R.)

Au cours d'une perquisition au domicile de Mme Buffet, les policiers allemands découvrirent une liste de quelques noms et adresses d'agents, liste cachée sous le tapis du salon. Comme nous avions l'honneur d'y figurer, je fus arrêtée le 6 novembre à Saint-Lô, et mon oncle, le 7, à Granville, dès l'arrivée de son bateau.

Furent arrêtés également Maurice Lebos, préparateur en pharmacie à Les Pieux, dans la Manche, et Angèle Gallie de Cherbourg. [...] Maurice Lebos, Marie-Thérèse Buffet et moi-même furent déportés [...]

Voici comment, le 6 novembre 1941, j'entrais dans une longue nuit qui devrait durer 44 mois : 11 mois à la prison de la Santé, 10 mois à celle de Fresnes, toujours au secret, et départ pour le camp de Ravensbrück, après un court séjour au fort de Romainville. Nous étions 7 femmes et une quinzaine d'hommes à partager le même sort. [...] »

Extrait des *Souvenirs de guerre de Jeanne Farrex, née Frigout*. Manuscrit, inédit, sans date.

Couverture et extraits de « Souvenirs de la prison de Saint-Lô » de Louis Gabès, éditions Imprimerie Leclerc, Saint-Lô, 1945.
(D.R. pour)

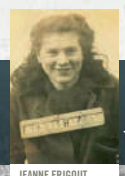

JEANNE FRIGOUT
(1922-2005) - Résistante réseau Famille-Interallié, déportée à Ravensbrück (KLB 21570).

« Voici comment, le 6 novembre 1941, j'entrais dans une longue nuit qui devrait durer 44 mois... »

LES RÉSISTANTS
DERRIÈRE LES BARREAUX

I - GÉOGRAPHIE DES GRANDES PRISONS NORMANDES

LA MAISON D'ARRÊT D'EVREUX

5 - MAISON D'ARRÊT D'ÉVREUX

Dès le début de l'Occupation, l'armée allemande prend possession d'une partie de la Maison d'arrêt d'Evreux. La plupart des quelque 270 Eurois arrêtés pour faits de résistance sont passés par la prison d'Evreux. Une minorité a été incarcérée dans les prisons de Saint-André-de-l'Eure, de Louviers, de Bernay, et des Andelys. 235 ont été déportés et 34 ont été fusillés pour faits de résistance.

RAYMOND LEVASSEUR
LES HOGUES (27)

« Et la vie en cellule commença, la pénible, la terrible vie de cellule. Solitude... Solitude. Tout seul, tout le jour, tous les jours entre quatre murs... sans pouvoir parler... sans pouvoir écrire... n'ayant à peu-près rien à lire... le ventre creux et l'esprit vide. Tout seul, tout le jour, tous les jours à tourner comme une bête fauve, comme un lion en cage entre ces quatre murs, de la porte massive à la fenêtre à verres opaques, toujours fermée, d'un côté du mur à l'autre. Les premiers jours, il y a de quoi devenir fou, et puis on s'habitue un peu... oh ! Pas beaucoup... Un peu seulement.
C'était d'ailleurs, il faut le reconnaître, une belle cellule, assez spacieuse, prévue pour deux occupants, presque neuve, très propre, peinte en jaune et en blanc. Comme mobilier, on n'ait de fer fixé au mur. Dessus, un soupçon de paillasse. En face, une planche, fixée elle aussi au mur, et que l'on pouvait rabattre : la table. Auprès, une lourde chaise en bois. Une chaîne le rattachait au mur, mais la chaîne était cassée. A droite de la porte en entrant, une petite étagère. A gauche, un lavabo. Dans une trappe au pied du mur, une tinette. C'est tout...

Partout sur les quatre murs, des inscriptions : « A ma Nénette chérie », « A ma femme chérie », « Ma petite maman, je pense beaucoup à toi ; je m'ennuie terriblement »... Que de fois je les ai lues et relues, ces inscriptions ; je les savais toutes à peu près par cœur... Ça passait le temps...

La fenêtre était grande, large, avec de nombreux petits carreaux opaques. Il y avait au-dessus un vasistas que l'on pouvait entrouvrir légèrement. La fenêtre, elle, restait toujours fermée et tous les deux jours au moins, un gardien venait la vérifier. Derrière, de grosses tiges de fer. Impossible de s'évader... »

Raymond Levasseur, *Les loups de Germanie*, Imprimerie de la vallée d'Eure, Pacy-sur-Eure, 1948, réédi. 2013, p. 16-17.

La prison cellulaire - Le grand quartier. Début XXe siècle.
(cpa. pour)

La prison cellulaire - Une cellule. Début XXe siècle.
(cpa. pour)

Maison d'arrêt d'Evreux. Registre des prisonniers en détention provisoire tenu par les gardiens allemands, du 2 avril 1942 au 4 avril 1944.
(AN. AB/X/ Fonds 400/400 (2/7 p.))

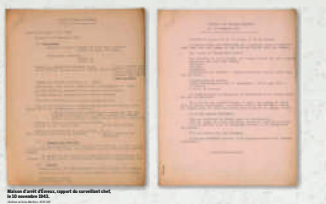

Maison d'arrêt d'Evreux, rapport du surveillant chef, le 20 novembre 1943.
(Archives de l'Eure-Marbec - 2010 W)

RAYMOND LEVASSEUR
(1922-1982) - Résistant Front national, déporté à Buchenwald (KLB-27.283).

« Tout seul, tout le jour, tous les jours à tourner comme une bête fauve (...), de la porte massive à la fenêtre à verres opaques, toujours fermée, d'un côté du mur à l'autre.»

LES RÉSISTANTS
DERRIÈRE LES BARREAUX

I - GÉOGRAPHIE DES GRANDES PRISONS NORMANDES

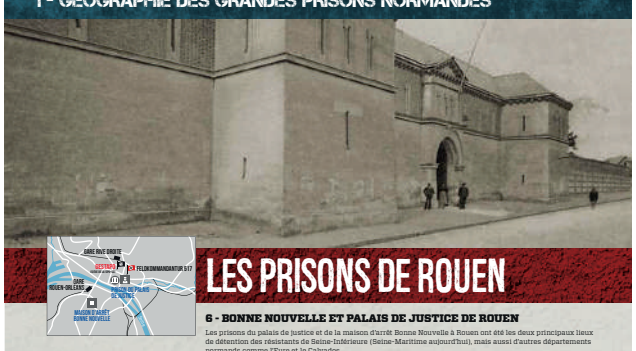

LES PRISONS DE ROUEN

6 - BONNE NOUVELLE ET PALAIS DE JUSTICE DE ROUEN

Les prisons du palais de justice et de la maison d'arrêt Bonne Nouvelle à Rouen ont été les deux principaux lieux de détention des résistants de Seine-Inférieure (Seine-Maritime aujourd'hui), mais aussi d'autres départements normands comme l'Eure et le Calvados.
Les conditions de vie, dans les cellules allemandes du Palais de Justice, étaient jugées par certains détenus, tel William Letourneur, pires que dans celles du quartier des « politiques » à la prison Bonne Nouvelle. On restait dans celles-ci, selon la gravité de son cas, quelques semaines à quelques mois. Paul Le Goupil garde ainsi un très mauvais souvenir de son séjour à Bonne Nouvelle où il était tenu au secret, les membres entravés.

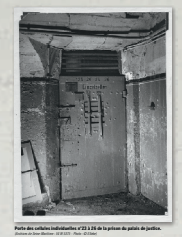

Porte des cellules individuelles n° 23 à 26 de la prison du palais de justice.
(Archives de l'Eure-Marbec - 10 W 2.01 - Photo : JC Delaer)

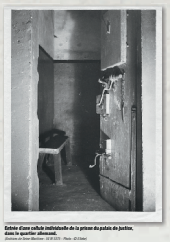

Entrée d'une cellule individuelle de la prison du palais de justice, dans le quartier allemand.
(Archives de l'Eure-Marbec - 10 W 2.01 - Photo : JC Delaer)

WILLIAM LETOURNEUR
ROUEN (76)

« Ma chère Hélène,
Nous voici revenus à Bonne Nouvelle. Tant mieux, car tu sais le palais [1], ce n'était pas le rêve. Aussi c'est avec un soupir de soulagement et sans regrets que nous voici revenus ici et ensemble, tous les copains qui étaient séparés lors de notre séjour au palais. Nous sommes beaucoup mieux ici, mais quand même, c'est toujours le secret et encore rien de nouveau. Combien de temps cela va-t-il durer ? J'ai reçu le colis de linge avec du pain, ce qui ne gâte rien. Je vais te renvoyer la valise avec mon pardessus et toutefois ils veulent bien l'accepter car tu sais, c'est toute une histoire pour s'expliquer avec eux.

Lorsque je suis revenu ici, nous avons repassé à la fouille et ils ont trouvé que j'avais trop de linge et ils m'ont pris plusieurs torchons, serviette, mon pull-bleu et ma gamelle qu'ils ont consignés au magasin. Malgré toutes mes protestations, ils n'ont pas voulu me rendre rien. C'est ennuyeux, aussi ne m'envoie que le strict nécessaire, c'est-à-dire une chemise, un caleçon, deux torchons, trois mouchoirs et ce que je pourrai te demander.

Je l'avais expliqué pour la correspondance, elle sera dans le fond d'un pot en carton que je vais te renvoyer. Il y a un double fond extérieur, tu n'auras qu'à le retirer et tu auras un mot pour Mme Cocagne et un mot que tu enverras aux enveloppe affranchie à l'adresse qui se trouve dessus. Au cas où il n'y aurait pas de pot dans le colis de linge sale, c'est que la combine aurait été découverte. Aussitôt reçu cette lettre, tu expliqueras la combine à Mme Lemoine qui l'expliquera à Mme Quaze.

Tu feras ton possible pour m'envoyer un pot plus grand, solide. Regarde dans le bâtiment, il doit y en avoir. Tu m'enverras des nouvelles aussi par ce moyen. Fais attention de faire cela comme il faut. Je pensais te faire parvenir ce mot et le pot cette semaine, mais ils ont eu la crosse et vous êtes repartis sans linge. A part ça, j'espère que vous allez tous bien. Que de mal cela doit te donner. J'espère que mes chères filles t'aident bien.

Ma chère Hélène, je t'embrasse bien fort ainsi que mes chères filles. »

William

(1) Le « palais » désigne le palais de justice de Rouen.

In Pierre Dietz, *Lettres d'un ouvrier déporté. De Maromme à Auschwitz, les deux résistances de William Letourneur*, Editions Charles Corlet, Condé-sur-Noireau, 2010, p. 54.

WILLIAM LETOURNEUR
(1899-1972) - Résistant Front national, déporté à Buchenwald (KLB-14216).

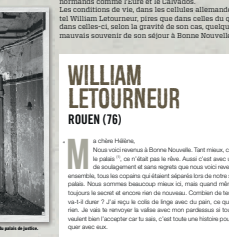

Lettre de William Letourneur à sa femme datant du 22 avril 1943.
(D.R. - Dans l'ouvrage précédent de Pierre Dietz)

Plaque en hommage aux résistants au palais de justice de Rouen.
(cpa. pour)

Palais de justice de Rouen. Les cellules du quartier allemand se trouvaient au sous-sol de ce bâtiment. Sans date.
(D.R.)

(...) « pour la correspondance, elle sera dans le fond d'un pot en carton que je vais te renvoyer. Il y a un double fond extérieur, tu n'auras qu'à le retirer et tu auras un mot » (...)

LES RÉSISTANTS
DERRIÈRE LES BARREAUX

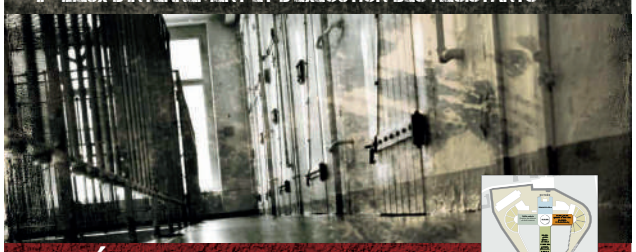

LA PÉNITENTIAIRE SOUS LE JOUG

Plan de la maison d'arrêt de Caen. (DR)

7 - QUARTIERS ALLEMANDS POUR LES POLITIQUES

Dès 1940, l'administration pénitentiaire française passe, en zone occupée, sous le contrôle du commandement militaire en France (MBF). Les directeurs des prisons, totalement ou partiellement réquisitionnées par l'autorité allemande, doivent en conséquence se plier aux ordres des officiers supérieurs commandant les Feldkommandanturen, administration militaire allemande qui double, dans chaque département, tous les services de l'Etat français.

Quand cela est possible, les établissements pénitentiaires d'une même ville se partagent les prisonniers en fonction du motif de leur arrestation. À Cherbourg, par exemple, la maison d'arrêt reçoit exclusivement les détenus de droit commun, tandis que les détenus politiques sont placés sous une étroite surveillance de militaires allemands à la prison maritime.

On retrouve un partage identique à Caen, où les prisonniers de droit commun sont écroués à la Maison centrale de Beaulieu à la Maladrerie (à l'exception des prisonniers fusillés de décembre 1941), alors que les prisonniers politiques sont majoritairement affectés à la Maison d'arrêt cellulaire, rue du Général Duparge.

Dans les prisons « mixtes », le règlement intérieur du quartier allemand, est beaucoup plus strict que dans le quartier surveillé par du personnel français. À partir de 1942, les agents des antennes locales de la Sipo-SD (la Gestapo) interviennent à leur guise à l'intérieur des prisons pour emmener les prisonniers vers les lieux d'interrogatoire ou d'exécution, ou pour assurer leur transfert vers d'autres lieux d'incarcération, d'internement ou de déportation vers le Reich.

Couple rendu de visite à la Maison d'arrêt de Caen, le 20 septembre 1943. (Archives de Jean Bastien - DR-B.38)

PAUL LE GOUPIL
ROUEN (76)

La cellule, qui avait toutes les apparences d'un caveau, mesurait environ trois mètres cinquante sur deux mètres et était éclairée par un soupirail placé à la limite du plafond, haut de plus de trois mètres. Ce soupirail, fermé d'un vasistas intérieur, défendu par deux gros barreaux, me permit de constater que le mur extérieur était épais de près d'un mètre. À gauche, en entrant, je disposais d'un bat-flanc scellé dans le mur dont les planches étaient visées, recouvert d'une grande enveloppe de jute remplie de paille.
D'un côté de la porte, il y avait un petit radiateur de chauffage central et de l'autre, derrière un portillon de fer fermé par un loquet, une tinette toute rouillée, aux bords coupants, sentant le gréal, logée dans l'épaisseur du mur. Cette alvéole était fermée, côté balcon, par une plaque bitrédie. La porte de la cellule, en plus du traditionnel mouchard, était percée d'un guichet de la grandeur d'une gamelle, toujours fermé.

La peinture des murs en tons cors et brun, qui n'avait du être refaite depuis des lustres, était cloquée par le salpêtre, écaillée, grattée, gribouillée. Les premiers jours, je m'occupai à déchiffrer ces graffiti et dessins, pour la plupart, obscènes. J'y découvris des prénoms, des dates et une ébauche de calendrier que je décidai de continuer. Je pensais que nous étions le vendredi 22 octobre 1943. J'en eus la confirmation le lendemain à la promenade du matin.

Le règlement était affiché. Je pus lire notamment que je n'avais pas le droit d'utiliser le bat-flanc dans la journée et qu'en cas d'ouverture de la porte, je devais me mettre au garde-à-vous au fond de la cellule.

À peu près une heure après mon arrivée, un des gardiens fit une ronde. J'entendais le bruit de ses souliers ferrés, puis, à chaque arrêt devant une porte de cellule, le petit déclic d'ouverture du mouchard, puis j'aperçus sa pupille et cette porte qui me regardait de son œil de cyclope déclencha en moi une angoisse qui se renouvelait à chaque ronde. Celles-ci avaient lieu irrégulièrement toutes les deux ou trois heures.

Paul Le Goupil, *Un Normand : Itinéraire d'une guerre, 1939-1945*, Editions Tirésias, Paris, 1991, pages 115-115.

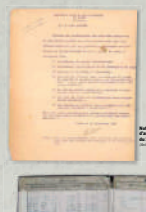

Note de service de la maison d'arrêt de Caen datant du 10 septembre 1942. (Archives de Jean Bastien - DR-T.18)

Pages du registre d'écrou de la Maison d'arrêt de Caen, 1940-1942. (Archives DR, DREC, Caen - CP.F.6)

Liste des prisonniers allemands évadés le 18 août 1944 par le surveillant en chef. (Archives DR, DREC, Caen - CP.F.6)

Rapport du directeur de la maison centrale de Caen et de la circonscription pénitentiaire de Caen au préfet du Calvados, du 2 septembre 1943. (Archives de Calvados - 1W 81.1)

Inscriptions relevées dans les cellules des détenus incarcérés par les Allemands à la Maison d'arrêt de Caen, 7 février 1945. (Archives DR, DREC, Caen - CP.F.6)

PAUL LE GOUPIL
(1920 -) - Résistant FN (Front patriotique de la jeunesse), déporté à Auschwitz-Birkenau (KLA-165 939) et Buchenwald (KLB-33 234).

« Le petit déclic d'ouverture du mouchard, puis j'aperçus sa pupille et cette porte qui me regardait de son œil de cyclope déclencha en moi une angoisse qui se renouvelait à chaque ronde. Celles-ci avaient lieu irrégulièrement toutes les deux ou trois heures. »

LES RÉSISTANTS DERRIÈRE LES BARREAUX

DES CONDITIONS DE DÉTENTION TRÈS DURES

8 - DANS LES PRISONS NORMANDES

Les conditions de vie dans les prisons normandes ont varié d'un établissement pénitentiaire à l'autre, en fonction de la période pendant laquelle on y a séjourné, mais aussi selon les modalités de la détention. Plus encore que la rigueur du règlement intérieur qui n'est fait en général que d'une série d'interdictions, la solidité, quelle que soit la prison, est très difficile à supporter. Beaucoup de témoignages d'anciens résistants, comme Paul le Goupil à Rouen (Bonne Nouvelle), ou Lucien Levillain à Caen (Maison d'arrêt) évoquent cette peur de la folie qui hante l'esprit du prisonnier. Et quand ce n'est pas la crainte de perdre la raison, c'est la peur de partir pour être fusillé, surtout quand sur la porte de sa cellule figurent en lettres rouges la mention « Geisel » (otage), ou un signe (point d'exclamation par exemple) qui attire l'attention particulière des gardiens allemands.

LUCIEN LEVILLAIN
TROUVILLE-SUR-MER (14)

Voici une journée ordinaire en cellule à la Maladrerie *. Réveil à 6 heures, récupération de ses effets, réception d'un quart d'eau sale dénommée café, vidange de la tinette. La chiourme nous accompagne. Réception également d'un litre d'eau pour se laver, boire, nettoyer la gamelle. A 11 heures 30 repas, soupe trognons de chou, pain de 250 grammes. Le pain est pesé, parfois il y a un ajout qui tient avec un petit morceau de bois. Parfois un petit morceau de fromage sèro pour cent. Vers 16 heures, 16 heures 15, nous avons une soupe identique au midi, c'est-à-dire, trognons de chou et parfois, rarement, une demi-pomme de terre dans un peu d'eau de cuisson.
Vers 16 heures 30, 16 heures 45, au plus tard, pose des rideaux de Défense passive. Déshabillage, en chemise ou pyjama, pieds nus. Mise de nos effets sur un petit banc que nous achemirons devant la porte de notre cellule. Puis nous couchons sur notre paillasse, dans l'obscurité, jusqu'au lendemain, 8 heures.

Devenir « dingue ». L'humoriste Fernand Raynaud dirait : « C'est étudié pour ».

Le matériel consiste en une gamelle, un couvert, un quart, une petite bassine le tout en ferraille, une cuillère, un petit banc, une petite table, un chélit bois, une paillasse, une couverture, une tinette, le tout dans une cellule de deux mètres sur quatre. Les intardis de prison sont nombreux : pas de miroir, pas de verre, pas de drap, pas de deuxième couverture, pas le droit de s'allonger dans la journée, pas le droit de prendre la couverture sur les genoux ou sur le dos dans la journée, elle doit rester sur la paillasse, pas le droit de fumer, pas le droit de lire ce qui est le plus frustrant, il y aurait une petite évasion de l'esprit, alors le travail de sape peut commencer. L'inaction totale vous fait « tourbillonner » la tête.

Devenir « dingue ». L'humoriste Fernand Raynaud dirait : « C'est étudié pour ». Après le repas du soir, nous nous déshabillons et devons rester nus avec seulement une chemise, ou un pyjama. Nos effets : tricot, chaussettes, chaussons, chaussures, pantalon, veste, écharpe, brosse à dent, gant de toilette, serviette... vont sur le petit banc que nous mettons devant notre cellule. Nous récupérons l'ensemble, le matin, après l'ouverture de la porte.

Nous sommes au garde à vous, obligatoire, devant la chiourme. A son commandement, nous récupérons le petit banc. Il est peut qu'ayant fait une mauvaise nuit, il vous mettre l'ordre de se mettre le nez au mur, rande les barreaux comme tous les jours, mais fait une inspection de la cellule. En effet, nous avons des choses interdites qui, si elles sont découvertes, vous emmènent faire un petit séjour au mitard.

Par la voisin de la cellule, comme un « téléphone », vous apprenez à faire votre alphabet sur le dernière de votre gamelle, à affûter le manche de votre cuillère pour couper le pain, puis en bout fare deux plats, cela devient un bon tournevis. Vous avez alors un clou assez gros pour ouvrir les ferblines, c'est très important, une pierre à briquet coïncide quelque part dans la table, où sur le banc, un morceau de verre servant de molette à briquet, le tout avec mode d'emploi (je pense que toutes ces petites combines dataient des détenus de droit commun, locataires avant nous et un petit crayon. Il n'y a pas de chauffage, nous sommes dans un de ces hivers terribles de cette guerre.

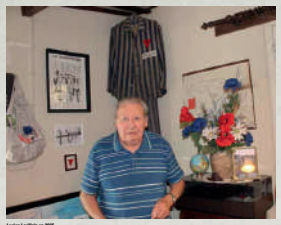

Lucien Levillain en 2003. (Jean-Jacques Levaillé - David Fauvel)

Nous avons froid, faim, soif. Le temps de réflexion est impressionnant, quinze à seize heures dans l'obscurité. Nous sommes tous sur le même bateau, cependant tous mes camarades de réseau** et moi-même avons une singularité. Sur la porte de notre cellule se trouve un carton sur lequel sont écrits nos noms, puis les mentions : « Terroist, Geisel » (terroriste, otage), soulignées en rouge. Lorsque le matin, nous allons vider nos tinettes, il nous faut parcourir le palier jusqu'au bout, ce faisant, la vue du même carton m'indique que le cas du locataire est comme le mien, sérieux, mais sans savoir s'il est de notre réseau. Les autres personnages n'ont rien de particulier, ce sont des affaires n'ayant rien à voir avec la résistance. (...) »

Lucien Levillain, *De Trouville-sur-Mer à Buchenwald, Itinéraire d'un déporté résistant*, Editions Charles Corlet, Condé-sur-Noireau, 2014, p. 90-92.

(*) Caen (section sud, partie ouest de la Maison d'arrêt de Caen, rue du Général Duparge.
(**) Le réseau SR Jean-Marie « Shakespeare ».

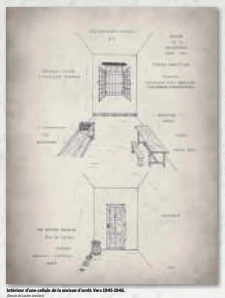

Intérieur d'une cellule de la maison d'arrêt, Vers 1940-1945. (Dessin de Lucien Levillain)

LUCIEN LEVILLAIN
(1923 -) - Résistant FN (Front Patriotique de la Jeunesse) puis Réseau CDM Jean-Marie / Shakespeare, déporté à Buchenwald (KLB-44681).

«Il n'y a pas de chauffage, nous sommes dans un de ces hivers terribles de cette guerre. »

LES RÉSISTANTS DERRIÈRE LES BARREAUX

L'ANGOISSE DES INTERROGATOIRES

9 - LA GESTAPO

Jusqu'à l'été 1942, date de l'installation des antennes extérieures du KdS *(Kommando der Sipo-SD)*, le commandement régional en Normandie de la police de sûreté *(Sicher-heitspolizei ou Sipo)* et du service de sécurité du parti nazi *(Sicherheitsdienst)*, la lutte contre le sabotage et l'espionnage relève du service du contre-espionnage de l'armée allemande, c'est-à-dire de l'Abwehr. C'est ce service qui découvre en 1941 l'existence du réseau Famille/Interalliée à Cherbourg, et du réseau Hector dans la Manche et le Calvados, conduit les enquêtes, puis confie à la Police secrète de campagne *(Geheime Feldpeizei ou GFP)* le soin de procéder aux arrestations de leurs membres. De même, le vaste coup de filet qui affecte les réseaux et mouvements de Résistance dans le Calvados et l'Eure, dans le cadre de « l'opération Porto » relève de la même procédure.

Avec la nomination au printemps 1942 d'un commandant supérieur de la SS et de la police *(Höherer SS-und Polizeiführer)*, Karl-Albrecht Oberg, tous les policiers appartenant aux groupes territoriaux de la GFP dissous sont automatiquement versés dans les services régionaux et locaux de la Sipo-SD. Les cinq départements normands sont ainsi dirigés depuis le KdS installé à Rouen, rue du Donjon, et placés à partir de juin 1942 sous la surveillance d'antennes locales dans les principales villes de chaque département.

Confiés à d'anciens policiers professionnels (Müller à Caen), enseignants ou diplômés de l'université (Kunrede à Evreux, Reinhardt à Saint-Lô...), ancien magistrat (Heyns à Alençon), ces services délocalisés du KdS de Rouen sont constitués de petits effectifs qui ne dépassent pas une douzaine d'hommes.

Ceux-ci ne reculent devant rien pour obtenir des hommes et des femmes tombés entre leurs mains, renseignements et parfois, hélas, dénonciations : chantages, violences, tortures physiques et psychologiques de toutes sortes.

Mais une chose est certaine : sans l'appoint d'auxiliaires français, jeunes gens influençables pour la plupart, attirés par l'argent facile, grisés par le pouvoir et le goût de l'aventure (Fortier dans le Calvados, Prieur en Seine-Inférieure, Jardin dans l'Orne...), tombés sous la coupe d'adultes plus âgés (Brière et Hervé dans le Calvados), jamais les hommes de la Sipo-SD que tous les Français appellent improprement « la Gestapo », n'auraient fait autant de ravages dans les rangs de la Résistance normande.

Siège du commandement régional de la Sipo-SD (KdS) de Normandie à Rouen, rue du Donjon. (DR)

KdS Ernst-Müller Sipo-SD de Rouen (Coll. Bernhard Kroll)

ORGANIGRAMME DU KDS DE LA SIPO-SD DE NORMANDIE

1 - 1e ECHELON RÉGIONAL

Der Kommandeur der Sicherheitspolizei und des SD kommando-Rouen (KdS)
(Le commandant de la police de sûreté et du service de sécurité du parti nazi)
Siège du KdS : Rouen - 9, rue du donjon
Chefs successifs du KdS de Rouen :
- SS-Sturmbannführer Rolf MÜHLER (1942)
- SS-Hauptsturmführer Anton DILBER (1942-1943)
- SS-Obersturmführer Gerhard KERL (1943-1944)
- SS-Sturmbannführer CHRISTENSEN (1943-1944)
- SS-Obersturmführer Bruno MÜLLER (1944)

2 - ECHELON DÉPARTEMENTAL

Der Kommandeur der Sicherheitspolizei und des SD-Aussendienstelle Calvados-Caen
Siège : Caen - 44, rue des Jacobins
Chefs successifs :
- SS-Untersturmführer Heinrich MEIER (1942-1943)
- SS-Obersturmführer Harald HEINS (1944)

Der Kommandeur der Sicherheitspolizei und des SD-Aussendienstelle-Manche
Sièges : Saint-Lô - 22, route de Villedieu + Cherbourg - 44, rue Amiral Courbet Granville - Normandy Hotel
Chefs successifs :
- SS-Untersturmführer DORCHER (1943-1944)
- SS-Untersturmführer Gerhard WARZESCHA (1944)

Der Kommandeur der Sicherheitspolizei und des SD-Aussendienstelle-Orne
Siège : Alençon, Château des Ducs
Chefs successifs :
- SS-Untersturmführer Harald HEYNS (1943)
- SS-Untersturmführer Richard REINHARDT (1943-1944)

Der Kommandeur der Sicherheitspolizei und des SD-Aussendienstelle-Eure
Siège : Evreux, rue Dubais
Chefs successifs :
- SS-Untersturmführer Gustav SAWISTKY (1942-1943)
- SS-Untersturmführer Helmut HERNDORF (1943-1944)

Der Kommandeur der Sicherheitspolizei und des SD-Aussendienstelle-Seine-Inférieure
Sièges : Rouen - 2, rue du Donjon + Le Havre - Rue Jules Ancel Dieppe - Château de Bailleul-Neuville
Chefs successifs :
- SS-Hauptscharführer Otto NÖHRING (1942)
- SS-Obersturmführer Gerhard WARZESCHA (1943)
- SS-Obersturmführer Heinrich MEIER (1944)

SS Otto Nöhring, chef de la Sipo-SD de Rouen. (Coll. Bernhard Kroll)

SS Harald Heyns, chef de la Sipo-SD de Caen (DR)

Du Général-major, chef de la Sipo-SD d'Alençon (DR)

Ernst Prieur, chef/adj. Sipo-SD de Dieppe (DR)

Bernard Jardin, chef/adj. Sipo-SD de Caen (DR)

Bernard Jardin, chef/adj. Sipo-SD d'Alençon (DR)

A l'extrême-droite, Harald Heyns, futur chef-adjoint de la Sipo-SD de Caen (de juillet 1943 à octobre 1943) puis chef de la Sipo-SD d'Alençon (janvier-février 1944) et enfin chef de la Sipo-SD de Caen (janvier-juillet 1944). (Coll. Jean Quellien)

Reconstitution réalisée par David Fauvel sur la base de documents conservés dans les Archives départementales de Normandie.

PIERRE BILLAUX
CHAMBOIS (61)

À Chambois, le groupe auquel j'appartiens éveille quelques soupçons et un collaborateur notoire livre une liste de noms à la Gestapo.
Le 3 mai 1944, les SS qui occupent Chambois et la commune voisine de Fel bouclent les deux villages au peigne fin. Le Gestapo procède aux arrestations. A Fel, Christian Echivard, clerc de notaire, et l'un des responsables du groupe, premier sur la liste, est brièvement abattu d'une balle dans la dos alors qu'il tente de fuir. Puis c'est l'arrestation, à Chambois, de sept personnes dont je fais parte.
Fouillé à la Kommandantur, sévère mabrayage dans un salon du château et le soir, transfert, avec mes autres compagnons, à la prison d'Alençon où je subirai de nouveau, dans les jours qui suivront, un dur interrogatoire. Là, entre les murs de cette prison dont les cellules ressemblaient davantage à de petites chambrées, j'ai partagé le quotidien d'hommes de tous âges et de toutes conditions, et je crois en avoir tiré quelques enseignements. Il y avait ceux que j'admirais qui, par leur courage, leur cran, leur sérénité même, me donnaient envie de leur ressembler, tel le Dr Roger Comu, qui fut hélas la première victime d'un « salopard » nommé Bernard Jardin. Incarcéré dans notre cellule, il s'était mis au service des nazis pour devenir le redoutable chef d'une bande de tortionnaires connue sous le nom de « Bande à Jardin ».

Je pense aussi à ce groupe de valeureux républicains espagnols, gais et généreux, et dont aucun n'est revenu de déportation et de bien d'autres encore. A l'opposé, il y avait de pauvres types aveltés sans raison, ou comme celui dénoncé par sa femme pour s'en débarrasser, qui se lamentaient sur leur sort et étaient prêts à toutes les bassesses pour être relâchés. J'ai vu aussi un général de division vichyssois, aimité par ennui, recevoir une magistrale leçon du principal du collège d'Argentan qui lui signifia où se trouvaient alors le devoir et l'honneur.

Ces exemples et contre-exemples m'ont aidé, je pense, à garder une attitude digne dans les situations difficiles que j'ai connues au long de mon internement et de ma déportation. »

Pierre Billaux, *in Elles et eux et la déportation*, éditions Tirésias, Paris, 2005, p. 312.

Roger Comu (1911-1972), résistant, déporté le 15 juillet 1944 à Neuengamme (matricule n° 38 696) puis à Sandbostel, libéré le 29 avril 1945.
Robert Duguet (1896-1945), résistant, arrêté le 17 mai 1944, déporté à Neuengamme (matricule n° 36 335), le 15 juillet 1944, mort au camp de concentration de Ravensbrück, le 19 avril 1945.

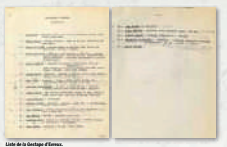

Liste de la Gestapo d'Evreux. (Archives de l'Eure - DR-B.32)

PIERRE BILLAUX
(1920 -) - Résistant mouvement Vengeance, déporté à Neuengamme (KLB-39 258).

« Là, entre les murs de cette prison dont les cellules ressemblaient davantage à de petites chambrées, j'ai partagé le quotidien d'hommes de tous âges et de toutes conditions, et je crois en avoir tiré quelques enseignements. »

LES RÉSISTANTS DERRIÈRE LES BARREAUX

DES LIENS FRAGILES AVEC L'EXTÉRIEUR

10 - L'ESPOIR DE LIBERTÉ

Malgré des règlements extrêmement sévères, les prisonniers détenus dans les quartiers allemands des prisons normandes essaient par tous les moyens d'obtenir de leurs familles, ou de la Croix-Rouge française, des colis de vivres, du linge de rechange et du tricot. Lorsque l'instruction de leur dossier ou de leur affaire par la Sipo-SD est close, ils peuvent recevoir des visites, à moins que leur cas ne soit jugé particulièrement grave. Dans ce cas, ils sont mis au secret et les surveillants allemands ne leur accordent aucune visite, ni colis, ni correspondance. C'est le cas de Paul Le Goupil, responsable du Front patriotique de la jeunesse de Seine-Inférieure, détenu à la prison Bonne Nouvelle à Rouen.

A la Maison d'arrêt de Caen, les visites autorisées ont lieu tous les jeudis. Les parents ou les épouses doivent se rendre au siège de la Sipo-SD, 44, rue des Jacobins, pour obtenir un laisser-passer. Les visites sont très courtes, cinq à six minutes et les conversations étroitement surveillées par Lindeman, l'interprète de la Gestapo. Les colis sont accordés avec parcimonie quant au poids et au contenu. Ils sont fouillés avant la remise au détenu et souvent le gardien y a prélevé ce qui l'intéresse.

Tous les prisonniers tentent alors de faire passer des messages à l'extérieur de la prison : petits billets écrits au crayon de papier, message écrit que l'on glisse dans le linge sale ou que l'on dissimule dans un col de chemise.

Certains détenus astucieux, comme William Letourneur à Bonne Nouvelle, reçoivent et sortent des messages par le biais d'un pot à double fond placé dans les colis.

Parfois, par la fenêtre de sa cellule, tel ou tel prisonnier, bien orienté peut parvenir, par geste, à communiquer, ou du moins à apercevoir les membres de sa famille qui vont et viennent sur la place publique, ou dans une rue toute proche. C'est le cas de Joseph Ontray, depuis sa cellule de la prison des Ducs à Alençon, tandis que Robert Aubin, à l'étage au-dessous, parvient à correspondre pendant quelques jours avec son épouse à travers une fenêtre du Palais de justice qui donne à l'arrière de la prison.

La photo de Colbert Marie. Sans date. (DR)

COLBERT MARIE
CAEN (14)

Maman, j'ai été arrêté comme étant communiste par Fortier. Ma femme, explique le que je suis innocent, car j'ai reçu des coups de nerf de bœuf. S'il n'y avait pas Gisèle, je ne serais plus vivant. Dis à Roger de dire bonjour à tout le monde et à Kléber de venir avec l'allemande de Littry et à Sobry de dire à Raymond de parler pour moi. Mille baisers à petite Gigi, Maman, Papa, Yolande et aux amis. A bientôt. Je suis innocent. »

Message de Colbert Marie écrit sur un mouchoir, avec son sang, quelques jours avant son exécution le 6 juin 1944 à Caen.
(DR)

La photo de Jean-Pierre Catherine prise clandestinement à la prison de Caen, en août 1943. (Coll. part.)

JEAN-PIERRE CATHERINE
BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE (14)

En août 1943, avec la complicité de maître Petijean, juge d'instruction et de son secrétaire, monsieur Goussaud, résistant, la famille de Jean-Pierre Catherine a pu obtenir des droits de visite pourtant réservés aux droits communs.
Par chance, dans la section française de la prison de Caen, les visiteurs n'étaient pas fouillés... A chaque visite, son père Georges Catherine accompagné de sa fille Colette, en profite pour introduire à même la peau un appareil photo, pour faire un cliché.
Un jour d'août 1943, les conditions furent réunies. Jean-Pierre était dans la bonne cage au bout de la rangée, sous l'ampoule électrique nécessaire pour avoir assez de lumière. Comme Colette avait calculé à chaque visite le nombre de pas effectués par le SS qui faisait l'aller-retour dans la rangée de cages, elle les décompte le temps nécessaires pour que son papa positionne, stabilise l'appareil photo et déclenche la prise de vue. Une fois, la photo prise, il se penche dernière le bas de la cage pour refermer l'appareil et le remettre sur la peau sans être vu.

Texte de Colette Marin-Catherine, sœur de Jean-Pierre Catherine.

LUCIEN LEVILLAIN
TROUVILLE-SUR-MER (14)

Ci-contre, billets clandestins du détenu Lucien Levillain écrits de la Maison d'arrêt de Caen dans la liège sale. (Coll. part.)

ROBERT DOUIN
CAEN (14)

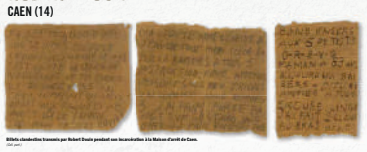

Billets clandestins transmis par Robert Douin pendant son incarcération à la Maison d'arrêt de Caen. (Coll. part.)

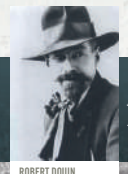

ROBERT DOUIN
(1901-1944) - Résistant réseau Alliance, exécuté le 8 juin 1944 à la Maison d'arrêt de Caen.

« Ma toute aimée chérie, je t'envoie tout mon cœur et mille baisers à tous 5. Instruction finie. Attends verdict sous peu. Prions. J'ai changé. Nous sommes 3. J'ai faim. Porte paquet, SVP, Gestapo Jacobins, 44. Pain, pommes... »

LES RÉSISTANTS DERRIÈRE LES BARREAUX

Grand-Quevilly (76). Stand de tir du Madrillet / Monument en hommage aux fusillés.

DÉPARTS « SANS BAGAGES »

11 - LA HANTISE DU PELOTON D'EXÉCUTION

Le terme de « fusillé » s'applique aux personnes qui, sous l'Occupation, ont été reconnues coupables de faits attentatoires à la sécurité des troupes allemandes et, de ce fait, condamnées à mort par un tribunal militaire, puis passées par les armes. L'exécution a lieu à l'abri des regards, dans un stand de tir (Saint-Lô dans la Manche, Grand-Quevilly en Seine-Inférieure), derrière l'enceinte d'une ancienne caserne française (Caen, caserne du 43e RAC (Régiment d'artillerie de campagne), dans le Calvados), ou d'une prison (Evreux, Maison d'arrêt).

L'exécution est faite par un peloton de militaires placé sous le commandement d'un officier ou sous-officier. Le chef de peloton achève la personne fusillée d'une balle dans la tête et le mort est officialisée par le rapport d'un médecin accrédité. Avant l'exécution, le condamné a été averti du jour et de de l'heure de son exécution. Il a pu se confier à un prêtre et écrire une dernière lettre à sa famille.

Ces condamnations à mort ont été prises, en général, par les tribunaux militaires dépendant du *Militärbefehlsheber in Frankreich (MBF)*, rattachés aux *Feldkommandanturen (FK)* installées dans chacun des cinq départements normands. Certains tribunaux de la Luftwaffe comme celui de Caen, ont aussi prononcé des condamnations à mort pour sabotage. Ainsi, sans compter les résistants condamnés hors de la Normandie, la FK 722 de Saint-Lô a condamné à mort 32 personnes, la FK 723 de Caen a condamné à la peine capitale 22 personnes et fait fusiller 35 otages, et la FK 754 d'Alençon en a condamné à mort 35. Au total, 124 personnes ont été exécutées en Basse-Normandie sur ordre des trois tribunaux militaires dépendant alors du MBF, soit comme condamnés à mort soit comme otages.

En Seine-Inférieure, 78 personnes ont été fusillées au stand du Madrillet à Grand-Quevilly, en vertu des Dans l'Eure 16 résistants ont été condamnés à mort par décision du tribunal de la FK 621 d'Evreux, ce qui fait avec 3 otages fusillés, un total de 18 personnes. Les tribunaux militaires allemands siégeant dans les cinq départements normands ont donc fait fusiller 223 personnes. Ce chiffre ne comprend pas les Normands fusillés hors de leur région d'origine, ni les Français originaires d'autres régions mais qui ont été fusillés en Normandie, comme les 13 otages communistes fusillés à Caen, le 15 décembre 1941.
A partir de mai 1942, on observe un accroissement très sensible du nombre des peines de mort décidées par les tribunaux militaires allemands. Mais, dès le mois de juin suivant, les Allemands infligent davantage de peines de prison à effectuer en Allemagne. Les déportations vers les camps de concentration du Reich se comptent par centaines.

*** Les statistiques sont tirées pour les auteurs de l'ouvrage collectif sous la direction de Claude Pennetier, *Jean-Pierre Besse, Thomas Pouty et Delphine Leneveu, Les fusillés (1940-1944), dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par des tribunaux en exécution de la guerre*, Editions de l'Atelier, Paris, 2015.**

GUSTAVE JURCZYSZYN
CHERBOURG (50)

Ma petite femme bien-aimée, mon cher petit garçon, mes bien chers parents et amis. A vous tous, je dis un dernier adieu. Ce matin, vers 8 heures je serai fusillé et, à l'heure où vous avez connaissance de ces lignes, je ne suis qu'un mort regretté parmi tant d'autres victimes de cette guerre infâme.
Il est probable, ma chère petite femme, que tu ne saches pas encore les motifs de mon arrestation : je pense qu'il n'est pas interdit de te le dire ici (NDLR : passage illisible).
J'ai agi comme franc-tireur. En somme j'ai joué, j'ai perdu aujourd'hui. Je pense être et espère être aussi courageux dans la mort que je le fus dans la lutte.
Ma petite femme bien-aimée, c'est pour toi seulement que je regrette ; te voici veuve à vingt ans avec un enfant de six mois. Je sens que j'ai brisé ta jeunesse, aussi je pars avec l'espoir de ne pas briser ta vie entière. Je ne te donne pas d'autres détails, tu dois me comprendre et tu dois penser à notre enfant. Je te demande d'en faire un brave garçon et de lui enseigner plus tard ce que fut son père. Ma chère, en face de la mort et devant mon destin d'aujourd'hui, je n'ai aucune haine pour l'armée allemande, je pense que ce sont des soldats qui exécutent les ordres donnés.

Par contre, je maudis les Français qui nous ont conduits au bord de cet abîme. Seuls des Français sont responsables de cet état de chose, et je te demande de regarder la vérité en face, et de juger comme moi les vrais coupables. C'est à toi que j'adresse ces lignes et je te demande de les communiquer à toute la famille. Dans ce cas, j'aimerais aller repose soit à Cherbourg, soit à Gatteville, afin qu'une main vienne de temps en temps fleurir mon pauvre tombeau. On pourra toujours reconnaître mon corps grâce à mon dentier, tu sais que j'ai seulement quatre dents à moi au fond de la bouche, tout le reste est un appareil.
Je pense, ma chère petite, qu'au reçu de cette lettre tu viendras à Saint-Lô, chercher ce qui reste de mes affaires, ce seront des souvenirs. Mon portefeuille contient un poème d'adieu à la vit, écrit depuis le 27 juillet, ainsi que quelques pellicules de photos que tu serais certainement heureuse de retrouver. Je pense, ma chérie, que dans trois jours, notre chet petit aura six mois et que je ne reverrai plus. Ce serait pour moi un grand chagrin si je pouvais encore avoir du chagrin.
Je dois encore, avant de mourir, attirer ton attention sur la parfaite correction de nos gardiens allemands et sur les gentillesses qu'ils ont eu à notre égard. Les seuls mauvais traitements que j'ai subis sont venus de la police française, ce qui prouve que nous avons de tristes compatriotes. Enfin, maintenant, je te dis : espère en l'avenir, transmets mes adieux à tout le monde, embrasse une dernière fois ma mère, mes frères et sœurs, toute la famille et ta tienne et surtout notre cher petit, comme je l'embrasse avec ferveur par la pensée avant de quitter la vie. Une dernière fois, mille tendresses et mille baisers et adieu, toi que j'ai aimée trop peu de temps et qui fut l'unique passion de ma trop courte existence. Puisses-tu être heureuse sans moi, aussi heureuse que j'eus voulu te rendre moi-même. Ma dernière pensée est pour toi, et pour tous ceux qui m'ont aimé.

Ton mari qui meurt aujourd'hui pour son idéal. »

G. Jurczyszyn

Dernière lettre écrite le 24 novembre 1942.
In André Debon et Louis Pinson, *La Résistance du bocage*, imprimé à compte d'auteur, 1986, p. 82.

Pierre Simard (Coll. part.)

Avis annonçant l'exécution de Louis Rerrier le 2 août 1942. (Archives de l'Calvados)

Liste des fusillés au stand de tir du Madrillet à Grand-Quevilly. (Archives de l'Eure, Bréhal - 1134-1.00)

PAUL COLLETTE
MONDEVILLE (14)

Ainsi, ils vont te fusiller celui qui a tenu tête aux traîtres qui prétend

DÉPORTÉS VERS LE REICH

13 - L'ENFER CONCENTRATIONNAIRE NAZI

Les hommes et les femmes arrêtés pour faits de résistance sur l'ensemble des cinq départements normands, de 1940 à 1944, qui ont échappé aux pelotons d'exécution ou aux massacres commis pendant la bataille de Normandie, ont été déportés vers les prisons et les camps de concentration du Reich, ou les territoires contrôlés par les nazis (certains Normands ont été déportés à Auriguy où les SS administraient un camp de concentration rattaché administrativement au KL Neuengamme, d'autres en Pologne, vers Auschwitz-Birkenau, comme ceux du convoi des 45 000 ou du convoi des Tatoués). Les résistants (c'est-à-dire membres d'une organisation de résistance, réseau ou mouvement) représentent 35 à 40% des quelque 3500 déportés de Normandie, soit au total environ 1200 à 1300 personnes. Les camps de concentration de Buchenwald puis de Neuengamme sont les deux premiers lieux de déportation des résistants normands.

Photo-caricature d'un convoi de déportation. Sans lieu, et date.
(DR)

Principaux camps de concentration et d'extermination nazis (1939-1945).
(Cartographie de Jean Bleton / RMN / GRAND Larges de frontière, Résistance et Déportés, Édition Plantin, Paris 2010)

Plan extrait du livre d'Eugen Kogon, L'enfer organisé, éditions La Jeune Parque, Paris (1947).
(DR)

Tableau des insignes distinctifs portés par les concentationnaires.
(A Kogon, Kogon, L'enfer organisé, 1947)

Rapport de l'inspecteur Louis Ellie relatant le départ de 327 détenus des prisons de Basse-Normandie et du Palais de justice de Rouen vers l'Allemagne, le 22 avril 1944.
(Archives de Seine-Maritime - 30W 1577, cartons Libération-Résistance, Rapport de l'inspecteur Ellie, 1944)
Le calvaire de la Lady entre Scotland et Allemagne (1945-1946), L'Orne des vagues, 2003, p. 133)

Inscriptions relevées dans les cellules de la Maison d'arrêt de Caen, le 7 février 2005.
(Archives de DRAC-SRMZC, Caen, 277-P-02)

BERNARD DUVAL
CAEN (14)

« 4 juin 1944. L'aurore annonçait une belle journée aux senteurs d'un été approchant. Sous des ordres prolixes, pour ne pas dire abcydés, nous quittâmes de bonne heure, notre chambrée pour nous rassembler sur la place d'appel.

Rapidement, cette place fut couverte par quelque 2 000 détenus destinés à la formation d'un convoi pour une destination inconnue. [...]

Nous franchîmes la porte du camp (Compiègne-Royallieu) et la colonne que nous formions, très encadrée par des SS, arme sur le bras, se dirigea, au travers des rues, vers la gare de Compiègne. [...] La long et court trajet à la fois, car nous foulons peut-être une dernière fois le sol de France, s'acheva sur un quai de marchandises de la gare de Compiègne. Nous fîmes alors répartis devant un convoi formé de wagons à bestiaux, sur lesquels nous pouvions voir cette vieille appellation : « 40 hommes, 8 chevaux en long ». Avant de monter dans les wagons, nous reçûmes chacun un bout de pain et un morceau d'ersatz de saucisson. Des groupes furent formés devant chaque wagon. Dès que les portes s'ouvrirent l'ordre fut donné d'embarquer, ordre ponctué de coups de crosse qui se réalisa par une ruée sur le wagon.

Nous montâmes à plus de cent dans un espace réservé à quarante personnes. **Bernard [Bouloi]** et moi pénétrâmes dans les derniers. La porte se referma inexorablement sur nous, nous comprimant les uns sur les autres.

Nous nous retrouvâmes dans une pénombre que seules quatre petites ouvertures, cloutées de fil de fer barbelé, atténuaient. Il devait être à peu près 10 ou 11 heures du matin. Le soleil dardait ses rayons. Il faisait bien chaud et rapidement, l'atmosphère du wagon devint irrespirable. Le train n'était pas encore parti que déjà nous suffoquions de chaleur et du manque d'air. [...]

Enfin le train s'ébranla et sa vitesse, si minime fut-elle, apporta par nos modestes ouvertures, un peu de ventilation dans le wagon. Les à-coups successifs nous obligeaient à nous accrocher les uns aux autres. [...]

La soif, cet insidieux bacon, se fit très tôt sentir. Nous tentâmes au début, de croquer un bout de ce pain et de saucisson que nous avions, or, ce dernier se révéla trop salé. Il était impossible de manger, la faim s'efface devant la soif. Il y avait à peine quelques heures que nous étions partis que cet impérieux bacon de bore nous tenaillait. »

Bernard Duval, Une jeunesse volée. J'avais 19 ans en 1944. Editions OREP, Bayeux, 2013, p. 109-112.

KL Neuengamme, vue aérienne.
(DR)

KL Neuengamme. Les fours crématoires à la libération du camp par les Britanniques.
(DR)

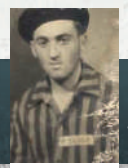

« Nous montâmes à plus de 100 dans un espace réservé à 40 personnes. »

BERNARD DUVAL
(1925 -) - Résistant Front national, déporté à Neuengamme (RIS-04298) et Sachsenhausen (RIS-04284).

LES RÉSISTANTS DERRIÈRE LES BARREAUX

PRISONNIERS SOUS LES BOMBES

La prison de Saint-Lô en ruines.
(DR)

14 - UN DÉLUGE DE FER ET DE FEU

Bombardée à plusieurs reprises par l'aviation américaine, dans la nuit du 6 au 7 juin 1944, la ville de Saint-Lô est presque entièrement détruite. 328 Saint-Lois ont perdu la vie pendant les bombardements de cette « nuit de feu ».

La Maison d'arrêt, située au cœur de la fourraise, est touchée de plein fouet par deux bombes de gros calibre tombées vers une heure et quart du matin. Louis Gablin, l'un des prisonniers rescapés et plusieurs dizaines de personnes, s'y trouvaient au moment du bombardement. Les secouristes ont dégagé 42 corps des ruines de la prison, dont 33 ont pu être identifiés. Dix, au moins, étaient membres de la Résistance, des réseaux Alliance et Centurie et des mouvements Libération-Nord et Vengeance.

LOUIS GABLIN
SAINT-LÔ (50)

« Quelle heure est-il ? Une heure du matin, sans doute ? Il semble que nous ayons à peine le temps de nous assoupir.

Venant du Nord, de lourds bombardiers semblent se diriger sur la ville. Le bruit puissant de leurs moteurs emplit l'espace. Tout à coup, de formidables explosions secouent la ville de toutes parts. La sol semble à la même seconde, vouloir s'effondrer dans les abîmes et s'élancer vers le ciel. La prison, cette lourde forteresse, roule et tangue comme un bateau ivre. Dressés sur nos couchettes, nous attendons avec anxiété la suite des événements, car les coups les plus proches nous ont déjà ébranlés douloureusement la tête. Soudain un vacarme épouvantable. Le mur du Sud, celui du couloir, s'est incliné sur nous ; le Docteur et moi nous crions : « mais ils vont nous tuer ! ». Puis, plus rien.

Des survivants m'ont relaté ce qui suit :

Plusieurs bombes de fort calibre ont atteint la prison, en plein sur les chambres 10 et 11, face à notre cellule, provoquant l'effondrement du bâtiment et pulvérisant la porte de la chambre 12, d'où les prisonniers au nombre de quatorze, fortement commotionnés, mais non blessés, sont sortis immédiatement.

L'escalier étant détruit, ils ont cherché à gagner l'extérieur et ont atteint, sans s'en douter, notre cellule, dont le plafond et le toit ont complètement disparu. Un trou béant occupe la moitié du plancher du côté de la porte, qui est toujours solidement fermée et, à l'emplacement de ma couchette, s'élève maintenant un monceau de pierres provenant du mur Nord qui s'est effondré sur moi [...].

Les heures ont passé, les bombardements se sont succédés. Je suis seul, dans le vaste bâtiment en ruines, et toujours sans connaissance. Vers quatre heures trente, le docteur est revenu avec un volontaire pour s'inquiéter de moi. Il m'a appelé. Je n'ai pas répondu. J'étais absent...

Mais que s'est-il passé. Il fait maintenant grand jour ? J'entr'ouvre les paupières... très peu, car elles sont écrasées, mais je distingue cependant nettement les objets qui m'entourent. Plus de plafond, plus de toit, le soleil dore la crête dentelée des murs où de grosses pierres se tiennent en équilibre, miraculeusement. Devant moi, un trou béant et la fameuse porte brune, toujours solide dans son encadrement à peu près intact. »

Louis Gablin, *Souvenirs de la prison de Saint-Lô*, Editions imprimerie Leclerc, Saint-Lô, 1945, p. 47-50.

Une lanternes de la prison de Saint-Lô après les bombardements.
(Reunion Saint-Lo)

Liste des victimes de la prison de Saint-Lô.
(Extraits de la brochure de Louis Gablin, Souvenirs de la prison de Saint-Lô, pages 47 et 50, éditions imprimerie Leclerc, Saint-Lô, 1945)

Façade de la maison d'arrêt de Saint-Lô, rue Carnot, vers 1946-1945.
(DR)

DÉSIRÉ LEROUXEL
AVRANCHES (50)

« Mon père (*NDLR : Désiré Leroux*el) était en prison depuis le 13 avril [1944]. Il avait d'abord été interné au quartier allemand, avant d'être transféré dans le quartier français. Le 6 juin, premier bombardement, vers 20h 30. La prison n'est pas touchée. Les Allemands, avant de se mettre à l'abri, s'empressent de contrôler portes et serrures, afin que les prisonniers ne s'échappent pas. Vers 23h 30, 23h 45, nouveau bombardement terrible. Les bombes tombent partout. La prison est touchée en plusieurs endroits, et le quartier où est détenu mon père s'effondre. Il est écrasé sous les bombes et les gravats...

Nous ne le savions pas car, depuis le 6 juin jusqu'au 2 septembre, nous sommes restés sans nouvelles. Certains nous affirmaient qu'ils avaient emmené les prisonniers avant le bombardement... D'autres, qu'ils avaient été transférés du côté d'Angers.

Nous poursuivions nos recherches. Le 2 septembre, nous nous rendons à Coutances où est repliée la Préfecture. Pas de traces de mon père, qui ne figure pas parmi les victimes. Nous nous rendons donc à Saint-Lô, pour avoir plus de renseignements.

Je me souviens de cette entrée dans Saint-Lô, de cette vision apocalyptique. Tout n'est que ruines. Avec des bulldozers, les Américains traçant les rues. Les gravats formant de gros amas sur lesquels ils ont déposé des cercueils. Ils sont là, en attente, pour mettre les corps qui sont, au fur et à mesure, dégagés des décombres.

Nous arrivons dans un bureau. Votre père est mort. Nous venons de retrouver son corps ce matin. Et l'homme de me tendre un morceau du revers de son veston où je reconnais l'insigne de la Légion d'Honneur. Mon père avait été retrouvé ensevelli sous les décombres. Il portait son pardessus, son chapeau, dans ses poches, on retrouva plein de gâteaux secs... Il attendait de pouvoir s'échapper. »

Propos rapportés par le fils de Jean Lancaud dans l'ouvrage de André DEBON et de Louis PINSON, *La Résistance dans le bocage normand*, Editions Tirésias, Paris, 1994, p. 101-102.

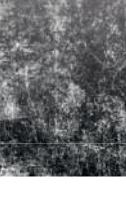

« Vers 23h 30, 23h 45, nouveau bombardement terrible. Les bombes tombent partout. La prison est touchée en plusieurs endroits, et le quartier où est détenu mon père s'effondre. Il est écrasé sous les bombes et les gravats... »

DÉSIRÉ LEROUXEL
(1882-1944) - Résistant Libération-Nord, tué dans la nuit du 6 au 7 juin 1944 à Saint-Lô.

LES RÉSISTANTS DERRIÈRE LES BARREAUX

Vue extérieure d'une cuisette de la Maison d'arrêt de Caen, où a eu lieu le massacre du 6 juin 1944.
(Photo Roland Delcourt - Archives municipales de Caen)

MASSACRE À LA MAISON D'ARRÊT

Vue extérieure d'une cuisette de la Maison d'arrêt de Caen, 1944.
(Photo Roland Delcourt - Archives municipales de Caen)

15 - CAEN, 6 JUIN 1944

Le 6 juin 1944, alors que les Alliés ont commencé à débarquer sur les plages normandes du Cotentin et du Calvados, quatre policiers de la Sipo-SD de Caen font irruption à l'intérieur de la Maison d'arrêt de Caen munis d'un ordre d'exécution des prisonniers arrêtés comme ennemis du Reich. L'ordre provient vraisemblablement du SS-Obersturmführer Harald Reyns, chef de l'antenne de la Sipo-SD de Caen. Les prisonniers sont descendus, six par six, dans les couettes qui servent de promenoirs aux détenus. Les exécutions sont effectuées à la mitraillette, le matin, entre 8 heures et 11 heures, puis reprennent l'après-midi, de 14 heures à 18 heures.

Le nombre de victimes n'est pas connu avec certitude, mais il se situe entre 70 et 75. Mis à part quelques collaborateurs victimes de règlements de compte, ce sont donc pour la plupart des résistants arrêtés dans les mois qui ont précédé le Débarquement. Deux femmes figurent parmi les victimes.

Enterrés à la hâte dans les massifs disposés au centre des couettes, les corps sont ensuite exhumés sur ordre du chef de la Sipo-SD d'Alençon, le SS-Untersturmführer Richard Reinhardt, les 29 et 30 juin, par des détenus de droit commun que l'on a fait venir de la prison du Château des Ducs. L'enlèvement des corps se fait par camions. On ignore encore aujourd'hui leur destination, mais il est permis de penser que les corps suppliciés des prisonniers de la Maison d'arrêt de Caen ont été abandonnés dans une ou plusieurs cavités localisées approximativement entre Caen et Bayeux, peut-être sur le territoire de la commune de Carpiquet.

Portraits des fusillés de la Maison d'arrêt de Caen.
(DR)

Vue intérieure d'une cuisette de la Maison d'arrêt de Caen, 1944.
(Photo Roland Delcourt - Archives municipales de Caen)

Localisation du lieu de l'exécution des prisonniers de la Maison d'arrêt de Caen.
(DR)

Attestation du surveillant-chef de la Maison d'arrêt de Caen, le 20 octobre 1945.
(SHD, DBEC, Caen, 277-P-2)

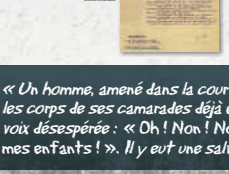

Extrait du procès-verbal de vingt-six détenus de la Maison d'arrêt de Caen au sujet des fusillades de juin 1944, daté du 27 juillet 1944.
(SHD, DBEC, Caen, 277-P-2)

Rapport du Lieutenant Bucrot, commandant la section de gendarmerie de Bayeux-Ouest, 20 juin 1944.
(Archives du Calvados)

BLANCHE NEEL
MORTAIN (50)

« Je vécu amitiée le 3 février 1944 à Mortain, à la place de mon mari qui avait pu prendre la fuite lorsque les agents de la Gestapo s'étaient présentés à notre domicile provisoire. Je fus d'abord emprisonnée à Saint-Lô puis transférée quarante-huit heures plus tard à la prison de Caen.

Ma première cellule, dont j'ai oublié le numéro, était voisine de la cellule de la gardienne allemande, elle avait été occupée par **Mme Desbouis,** dont j'ai pris la place.

J'ai eu pour compagne de captivité une jeune fille hollandaise, Mlle Dagmar Dreabeck, **Madame Caby** de Villers-Bocage, et une jeune polonaise dont j'ai oublié le nom. Par la suite, la gardienne m'a souvent fait changer de cellule, mais j'ai eu la consolation de rester presque toujours avec **Mlle Dreabeck.**

Mme Caby a été libérée en avril 1944, mais son mari a été fusillé le 6 juin 1944 dans la prison de Caen.

Le 7 juin, lorsque les Allemands nous ont libérées, ils ont relevé Mlle Dreabeck qui a été déportée en Allemagne. Elle est morte à Ravensbrück, le jour même où le camp était libéré par les troupes soviétiques.

Le 6 juin, étant de corvée, j'ai vu dans un couloir une femme française, soutenue par deux soldats allemands. A demi défaillante, elle me dit : « Ils vont me fusiller ». Elle fut entraînée vers la cour où les Allemands abattaient des prisonniers. Cette femme, dont j'ignore le nom, devait habiter rue d'Auge à Caen. Elle aurait été, à l'en croire, en relation avec un agent de la Gestapo. Après les exécutions, la gardienne allemande, sans donner évidemment d'explications, nous a offert les affaires personnelles de cette femme. Nous les avons, bien entendu, refusées.

Je n'ai pas vu les exécutions, mais comme les autres prisonnières, j'ai entendu le matin, les coups de feu qui ont repris dans la soirée, vers 16 ou 17 heures environ (on nous avait pris nos montres...). Après les dernières salves, le soir, nous avons pu, Mlle Dreabeck et moi, ouvrir une petite fenêtre et regarder dans la cour où avaient eu lieu les exécutions. Nous avons vu des soldats allemands, sous la surveillance d'un gradé, lever un mur et un caniveau à grande eau pour faire disparaître les mares de sang. Le gradé, levant les yeux, nous a aperçues, il a hurlé des mots que nous avons mal compris. Évidemment, il nous ordonnait avec force gestes, de refermer la fenêtre (dont l'ouverture était d'ailleurs interdite) et de disparaître.

Pendant les exécutions, les condamnés n'ont pas crié, à l'exception d'un seul. Un homme, amené dans la cour – et voyant sans doute les corps de ses camarades déjà exécutés – a hurlé d'une pauvre voix désespérée : « Oh ! Non ! Non ! Ma femme, mes enfants... mes enfants ! ». Il y eut une salve brève.

Dans la soirée, la gardienne allemande a ouvert les portes de nos cellules. Cette femme qui était parfaitement monstrueuse à l'égard des prisonnières, était blême et évidemment terrifiée.

Le matin, elle nous avait dit avec hauteur, mais aussi un certain tremblement dans la voix : « L'ennemi a débarqué sur les côtes, mais il a été repoussé... ».

Le soir, elle était presque aimable ! Elle nous rendit quelques affaires personnelles en soulignant : « L'armée allemande est honnête. »

Nous savions par le « téléphone » des prisons, par des mots chuchotés dans les couloirs que le débarquement avait eu lieu. Nous entendions d'ailleurs les tirs d'artillerie, les bombardements et l'immense turnutte de la bataille toute proche. Dans l'après-midi, une agitation – confinant à l'affolement – avait régné dans la prison. Les Allemands déménageaient des archives, des dossiers. De toute évidence, ils étaient pris de panique. [...] »

Extrait du témoignage de Madame Blanche NEEL, non daté, 3 pages dactylographiées (Archives municipales de Caen).

« Un homme, amené dans la cour – et voyant sans doute les corps de ses camarades déjà exécutés – a hurlé d'une pauvre voix désespérée : « Oh ! Non ! Non ! Ma femme, mes enfants... mes enfants ! ». Il y eut une salve brève. »

LES RÉSISTANTS DERRIÈRE LES BARREAUX

NE LES OUBLIONS PAS !

16 - LES PRISONS, HAUTS-LIEUX DE LA MÉMOIRE RÉSISTANTE

Les hommes ont trop souvent la mémoire courte. Heureusement, des plaques, des stèles, des mémoriaux rappellent qu'en ces lieux si peu attractifs, prisons, casernes, carrières, stands de tir, on a interrogé brutalement, fusillé, massacré sauvagement. Qu'en sera-t-il lorsque les derniers survivants des camps de concentration nazis et les derniers témoins directs de ces temps tragiques auront disparu ?

Puisse cette exposition raviver la mémoire des citoyens libres d'aujourd'hui pour leur appeler qu'il n'y a pas si longtemps, des hommes et des femmes de la Résistance ont vécu en ces lieux de longues journées de souffrances, d'isolement et d'angoisse.

Ces lieux, même désaffectés, ne doivent pas complètement disparaître. Nous le devons aux victimes de la barbarie nazie, nous le devons à leurs familles qui n'ont parfois que ces seuls endroits pour se recueillir.

Porte ossuaire de la prison de Saint-Lô.
(DR (ext.))

Détail de la plaque de monument aux fusillés de Saint-Lô.
(DR (ext.))

Plaque commémorative à la prison du château des Ducs d'Alençon.
(DR (ext.))

Plaque à Rouen à l'emplacement de la prison Bonne Nouvelle.
(DR (ext.))

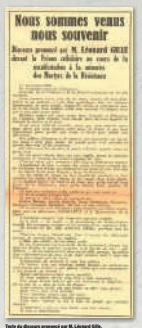

Nous sommes venus nous souvenir

Discours prononcé par M. Léonard GUILLE devant les Prisons civilisées au cours de la manifestation à la mémoire des Martyrs de la Résistance

Texte du discours prononcé par M. Léonard Gille, ancien résistant, chef de la Compagnie Scamaroni, lors de l'inauguration de la plaque apposée sur le mur extérieur de la Maison d'arrêt de Caen, le 6 juillet 1964, en hommage aux résistants exécutés des services pénitentiaires des prisons de l'ex-Liberté de Normandie, 3 novembre 1964.
(Archives de Calvados, 1201-1-52)

ALBERT FORCINAL
GISORS (27)

« Ce matin s'est déroulée une touchante cérémonie de réception, et le grand martyr de Buchenwald, ému jusqu'aux larmes, a pu mesurer l'affection unanime que lui porte toute la population glonsienne.

En ce moment, Forcinal repose dans son fauteuil. Et il nous faudra attendre quelques instants avant de pouvoir lui apporter, nous aussi, le témoignage de la profonde sympathie des Andelysiens... Enfin, une porte s'ouvre... Et voici que, dans l'ombre de la pièce voisine, se détache le visage, oh ! Combien émacié, creusé, ravagé et méconnaissable de l'héroïque résistant. Ah ! Quelle émotion nous étreint ! Briand et moi, spontanément, nous donnons l'accolade à notre malheureux ami, échappé par miracle à la gêhenne nazie.

Véritablement horrifiés, nous écoutons le récit de ses souffrances, récit que dans sa modestie habituelle, il ne dramatisera pas et présentera, au contraire, comme une chose toute simple...

Certes, pendant les neuf mois passés à Fresnes, il aurait pu connaître les affres du désespoir. Mais il tint bon, stoïquement. Et la flamme du regard, qui n'a pas cessé de briller dans son visage, même après tant de mois de tortures physiques et morales, prouve l'indomptable énergie de ce caractère de trempe peu commune...

- Ils voulaient me faire avouer, nous confie-t-il. C'était me demander de livrer des noms. Ceux notamment de Paul Boncour, d'Herriot, et de l'admirable Mme Aubrac qui siège actuellement à l'Assemblée Consultative. Tenez, M. Briand, quand j'ai été arrêté, j'avais sur moi un carnet où figurait votre nom. J'ai eu peur pour vous !

- Rue des Saussaies, dans la fameuse « chambre des aveux spontanés », j'ai été gifflé, frappé à coups de battoir, envoyé rebondir contre les murs. On me traitait de salaud parce que je ne voulais rien dire. Et comme la méthode ne réussissait pas, je fus invité à me déshabiller. Alors, étant nu, je fus rossé à coups de nerfs de bœuf. Malgré les menottes, j'essayais de me préserver de mes bras. C'était un geste instinctif. Et, dans ce mouvement, je ne faisais qu'enfoncer davantage les menottes dans la chair sanguinolente. Mais, je vous assure, au bout de dix minutes, on a beau être en sang des pieds à la tête, on ne sent plus les coups.

- Tu n'es qu'un « parlementeur », persifflaient ces gens, faisant allusion à mon état de parlementaire, tu finiras bien par avouer !

Ils raillaient mes blessures de guerre, et frappaient plus fort sur les cicatrices. A force de me gifler, ils étaient arrivés à me briser les tympans. Notez que je n'avais aucun mérite à ne pas avouer, même si j'avais avoué, je savais que j'aurais été fusillé. Il est vrai que j'aurais peut-être évité les coups.

Mais comme je n'avouais pas, ces messieurs, au nombre desquels se trouvaient certainement deux Français, me firent descendre à la cave, et là, toujours nu, je reçus à pleins seaux, de l'eau glacée de tous côtés. Et puis les coups de poing recommencèrent, et, à chaque coup, je roulais par terre dans la boue.

Lassés de m'entendre répéter « Que voulez-vous que je vous dise ? Je ne sais rien », mes tortionnaires me firent remonter dans une chambre, m'enfermèrent, et durant plusieurs heures, me laissèrent seul. Or, ce premier interrogatoire avait duré vingt-six heures ! [...]

Puisqu'on obtenait rien de ce martyr, on l'enferma désormais dans une certaine cellule de Fresnes d'où l'on partait pour le peloton d'exécution. Mais ce ne fut pas vers cette mort, assez douce en somme, que Forcinal s'en alla ; ce fut vers l'enfer de Buchenwald... »

Interview d'Albert Forcinal, peu après son retour de déportation, parue dans *L'Impartial* du 28 avril 1945.

Inauguration en Juillet 2004 de la plaque commémorant la mémoire des résistants exécutés à la Maison d'arrêt de Caen, le 6 juin 1944.
(DR (ext.))

Cérémonie en hommage aux fusillés de la Maison d'arrêt de Caen, le 6 juin 2004.
(DR)

Plaque à l'entrée de la Maison d'arrêt de Caen, inaugurée en juillet 2004.
(DR)

Monument de Blaise (Orne) en hommage aux fusillés par la Gestapo du 28 juin 1944.
(DR)

« Certes, pendant les neuf mois passés à Fresnes, il aurait pu connaître les affres du désespoir. Mais il tint bon, stoïquement. Et la flamme du regard, qui n'a pas cessé de briller dans son visage, même après tant de mois de tortures physiques et morales, prouve l'indomptable énergie de ce caractère de trempe peu commune... »

ALBERT FORCINAL
(1887-1970) - Résistant Libération-Nord, déporté à Buchenwald (RIS-43394).

LES RÉSISTANTS DERRIÈRE LES BARREAUX